



Conseil économique et social

Distr. générale
17 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Réunion de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration soumise par l'Association internationale IUS PRIMI VIRI, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante qui est publiée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100 et Corr.1.



Déclaration*

Le XX^e siècle a produit un large volume de textes et de déclarations sur les droits des êtres humains. Toutefois, 60 ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et 16 ans après la proclamation de la Décennie pour les droits à l'éducation des êtres humains, le monde est toujours dominé par des destructions et des conflits. Les déclarations de bonne volonté doivent être suivies par des actions. Nous devons créer sans délai quelque chose qui nous aidera à construire une nouvelle société capable de résoudre les conflits. Les objectifs du Millénaire pour le développement sur l'éducation primaire universelle ou sur l'éducation des jeunes filles ne sont pas suffisants.

Nous pouvons changer cette situation par une approche différente de l'éducation avec une méthodologie et une communication intégrées et efficaces qui soient basées sur les vraies valeurs de la vie. L'éducation doit permettre aux personnes de choisir, comprendre, grandir et atteindre le but principal de la vie tout en sachant que personne n'est l'esclave d'une autre personne ou d'une nation et que l'on doit tendre à construire ensemble un monde digne de tous les êtres humains.

Que devons-nous faire pour favoriser un changement vers une éducation universelle pour le bien de l'humanité?

Un changement réel de mentalité est nécessaire. Il se fera par l'éducation, y compris celle des femmes qui peuvent inspirer une nouvelle génération grâce à des valeurs désintéressées de dignité, de respect, d'amour, de justice et de liberté qui permettront enfin de créer ce monde utopique auquel nous aspirons.

L'association IUS PRIMI VIRI, dont le but institutionnel est de promouvoir la conscience des droits de l'homme grâce à une méthodologie multidisciplinaire intégrée capable de donner une valeur scientifique aux fondations des droits de l'homme, a le projet de réaliser : « un projet méditerranéen pour gérer et résoudre les conflits par l'éducation », un cours d'orientation pour formateurs, notamment des femmes car les femmes éduquent et orientent les nouvelles générations pendant les premières années de leurs vies. Le cours fournira des connaissances et des compétences pour la gestion des conflits qui surgissent aux niveaux macro et microculturel.

Sa structure interdisciplinaire aidera à préparer des formateurs à élaborer des projets et des actions pour favoriser la connaissance de la paix, du développement durable et du dialogue interculturel. Ces projets seront répartis dans trois modules. Le premier sera consacré aux droits de l'homme en tant qu'outil universel pour reconnaître l'être humain en chacun de nous, intégrer les différences et partager des valeurs qui n'appartiennent pas à des cultures uniques; le second se concentrera sur l'éducation des droits de l'homme grâce à une communication effective destinée à fournir aux formateurs des instruments efficaces pour établir des partenariats dans le champ de leurs activités; et le troisième module inclura la gestion des conflits et leur solution.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.